

**Réunion du Bureau « élargi » de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin de la Vendée**

jeudi 21 février 2013

Compte – rendu synthétique

Présence	2
Préambule.....	2
Rapport n°II : Présentation du stage « plan d'eau » et organisation d'un comité de suivi du stage	2
Rapport n°I : Préparation de l'avis de la CLE dans le cadre de la consultation du comité de bassin sur « les questions importantes »	3
Rapport n°III : Questions diverses	6

Compte rendu validé par les membres du bureau
en séance plénière de la CLE le 11 mars 2013

- Cellule animation SAGE - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise Maison du département BP 531 - 79021 NIORT Cedex tel : 05 49 06 79 79 - fax : 05 49 06 77 71 - e-mail : contact@sevre-niortaise.fr
--

Présence

Étaient présents

- Christiane CHARDON Association des Maires de Vendée Conseillère municipale à la Mairie de Saint-Martin-des-Fontaines
- Yves BILLAUD Association des Maires de Vendée Maire de Saint Michel le Cloucq
- Gilles BERLAND Association des Maires de Vendée Maire de Vouvant
- Simon GERZEAU Association des Maires de Vendée Maire de Longèves
- Joseph MARTINEAU Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée
- Jean-Claude RICHARD Maire de Damvix, Président du Syndicat mixte du Marais poitevin, Vendée, Sèvre, Autize, Président de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise, **Président**
- Serge GELOT Chambre d'Agriculture de la Vendée Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Charles MALLARD Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie Membre de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- René GRELIER Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée Vice Président de la Fédération

Étaient absents ou excusés

- Michel BOSSARD Vendée EAU Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Nieul/l'Autise
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant : M PONTHEUX
- le Directeur Départemental des Territoire et de la Mer de la Vendée ou son représentant : M. MARBOTTE
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant : M. LESEUR

Autre présent :

- Etablissement public du Marais poitevin à la réunion, excusé

Étaient aussi invités :

- SIAH Autise Egray, M. Villain, élu dans une commune des Deux-Sèvres
- Kléber Moreau, M. Pineau
- Vendée Eau, M. BORTOLI, excusé

Cf. décision de la CLE du Mercredi 12 décembre 2012

Préambule

M. le Président remercie les membres du Bureau de CLE de leur présence pour cette réunion de travail. Il remercie la commune de Saint Michel le Cloucq pour l'accueil dans leurs locaux. Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir être présentes :

- Michel BOSSARD
- M. BORTOLI
- M PONTHEUX
- M. MARBOTTE

Du fait de l'ordre du jour, le premier point est abordé en premier.

Rapport n°II : Présentation du stage « plan d'eau » et organisation d'un comité de suivi du stage

M. le Président rappelle la décision du bureau de CLE de prendre un stagiaire pour travailler sur la thématique des plans d'eau. Un étudiant en master II sera accueilli par l'IIBSN à partir de mars 2013 pour une période de 6 mois.

L'animatrice rappelle les enjeux du stage et présente le fiche de stage (cf. ANNEXE 1). Cette fiche a été mise en place à titre indicatif.

Il est proposé de réaliser un bilan de la connaissance, connaissance déjà bien étayée aujourd'hui d'une part, mais aussi de vérifier d'autre part l'impact cumulé de ces plans d'eau au niveau hydrologique. Ces questionnements font échos au débat qui a eu lieu lors du comité technique des études sur la rivière Vendée (Etude de détermination des débits réservés et Etude des impacts des lâchers par bâchées) qui s'est tenue le mercredi 20 février à la mairie de Nieul sur l'Autise.

Afin de cadrer les travaux du stagiaire, il est validé la composition d'un comité de suivi du stage dont la composition est la suivante :

- DDTM85
- DREAL Pays de la Loire
- EPMP
- ONEMA
- Chambre d'agriculture de la Vendée
- SMIDAP
- Vendée Eau
- Président de la CLE

Cette composition sera validée de façon définitive en séance plénière de la CLE.

Rapport n°1 : Préparation de l'avis de la CLE dans le cadre de la consultation du comité de bassin sur « les questions importantes »

(NB quelques membres de la CLE sont associés au Bureau pour débattre de ce point.)

Ce point à l'ordre du jour est développé sous forme de débat entre les membres présents. Sur la base du questionnaire du comité de bassin, il est débattu des questions.

L'animatrice explique à nouveau que le SDAGE fonctionne selon un cycle de 6 ans ; pour la préparation du SDAGE 2016-2021, il est prévu différentes consultations, différentes étapes.

Pour cette première consultation, le comité de bassin s'adresse à l'ensemble de la population et des assemblées sur la base d'un questionnaire. C'est à ce titre que la CLE est saisie.

Cette consultation vise à poser les questions sur lesquelles portera la discussion de la révision.

Le débat en réunion de bureau est animé dans ce sens. L'animatrice rappelle les « règles » de la consultation. Sur quoi demandons-nous votre avis ? Êtes-vous d'accord avec les questions identifiées ? Y a-t-il d'autres questions importantes pour aller vers le bon état des eaux ? Êtes-vous d'accord avec les pistes d'actions qui sont proposées ? Y a-t-il une nécessité ou un intérêt à hiérarchiser les pistes d'actions ? Faut-il explorer d'autres pistes.

Les éléments suivants sont une synthèse des débats qui ont eu lieu en séance. Ce résultat sera proposé à la CLE en séance plénière pour avis et débat avant transmission au Comité de Bassin Loire Bretagne.

■ Les quatre questions

les GRANDS ENJEUX du bassin Loire-Bretagne

DONNEZ VOTRE AVIS

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin porte une attention particulière à 4 questions. Partagez-vous ces grandes questions ?

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?	★	☐	☐	☐
Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?	★	☐	☐	☐
Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?	★	☐	☐	☐
Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?	★	☐	☐	☐

Globalement, pour les 4 questions importantes, les membres du bureau partagent les quatre questions proposées.

■ Qualité des eaux

 Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques	☐	★	☐	☐
Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses	★	☐	☐	☐
Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses	☐	☐	★	☐
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée	★	☐	☐	☐
Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols	★	☐	☐	☐
Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source	★	☐	☐	☐

Les questions concernant la qualité des eaux appellent à débat. En effet, les mesures pour améliorer l'usage des pesticides sont en place depuis des années. Toutefois, ne faudrait-il pas renforcer certaines d'entre elles ? Les membres du bureau estiment que beaucoup d'argent a déjà été investi sur cette problématique alors que les résultats de qualité des eaux brutes ne sont pas bons partout. De plus, il ressort du débat que les conséquences des molécules sur la santé et l'environnement sont difficiles à mesurer ou mal connues.

Les solutions passent en effet par un meilleur usage de ces produits. La logique de prescriptions de conseil par filière semble tout à fait appropriée et doit être poursuivie : les membres du bureau rappellent la mobilisation qui existe autour du plan Ecophyto 2018.

Par contre, les membres du bureau estiment que la formulation « aménager le territoire » n'est pas appropriée par rapport à la problématique. Cette formulation sous entend des choix de territoires et d'élus locaux qui ne relèvent pas directement du SDAGE. L'environnement et l'agriculture sont deux enjeux forts du territoire mais ces questions ne sont pas à débattre que dans les documents d'urbanisme. La formulation « aménager le territoire » doit donc être remplacée par « aménager l'espace » qui prend mieux en considération les aménagements parcellaires nécessaires sur des secteurs ciblés à fort enjeu.

Pour les membres du bureau, la question de la gestion des eaux usées reste d'actualité. Il faut ainsi pouvoir garantir une qualité du traitement.

■ Milieux aquatiques

 Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau	★	☐	☐	☐
Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent	☐	★	☐	☐
Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs	☐	★	☐	☐
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent	★	☐	☐	☐

Les membres du bureau estiment que la réglementation notamment la loi sur l'eau est un des outils pour empêcher les nouvelles dégradations du milieu. Ils constatent un retard dans la reconquête de la qualité des milieux. Par contre, le débat reste important à porter car ce qui peut être perçu comme une « dégradation » pour les uns est une « amélioration » pour les autres.

Les services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides sont encore difficiles à percevoir pour les élus malgré l'ensemble de la connaissance existante. Tout ne peut pas être préservé et de ce fait il faut absolument hiérarchiser et prioriser la valeur dans des zones humides sur le bassin versant.

La restauration de la continuité écologique est un enjeu du territoire, cependant d'autres mesures doivent être mises en œuvre pour rétablir un niveau de populations correct d'anguilles dans le Marais poitevin : la zone de pêche de la baie de l'aiguillon doit être réglementée.

■ Quantité

 Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau	★	□	□	□
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur	★	□	□	□
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages ; revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource	□	★	□	□
Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques	★	□	□	□
Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines	□	□	★	□
Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer	★	□	□	□

Les membres du bureau estiment que la prise en compte du changement climatique restera difficile car on ne connaît pas les impacts réels. Malgré le débat d'experts, il semble inévitable de s'adapter à ce changement. Mais cela ne doit pas entraver les activités actuelles.

Sur le bassin versant de la Vendée, le zonage « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) semble trop sévère car il englobe des zones qui n'ont pas de problèmes de quantité d'eau. La définition de la ZRE doit être argumentée de façon plus rigoureuse dans le futur SDAGE. A titre d'exemple, Les économies ont déjà été réalisées sur la nappe du sud Vendée. Par contre, il est évident que tous les usages doivent être considérés : conchyliculture, industrie, agriculture, collectivités, ...

Les réserves de substitution sont une des solutions pour les économies d'eau mais ne doivent pas être le seul outil pour mettre en place des économies d'eau.

Par contre, il faudrait que la création de nouvelles ressources soit possible pendant les périodes excédentaires. De plus, les membres de bureau estiment que les pays européens ne gèrent pas de la même façon cette problématique et cela induit une concurrence entre territoires.

Les membres du bureau considèrent que le stockage de l'eau est prioritaire sur les économies sachant que celles-ci ont déjà été réalisées.

Concernant le point sur les inondations, les membres de bureau n'apprécient pas la formulation « caractère naturel » pour caractériser les espaces inondables même si le sous entendu est d'utiliser les espaces existants sans avoir à faire des aménagements lourds.

Par contre, certains phénomènes naturels ne peuvent pas être « combattus » ; certains membres du bureau estiment qu'il faudrait aménager la baie de l'aiguillon qui subit une sédimentation excessive. La gestion des exutoires doit être modernisée selon eux.

Par contre, il est évident que tous les espaces ne peuvent pas être aménagés pour lutter contre les inondations. La définition des Territoires à Risques Inondations (TRI) a permis à l'Etat de prioriser son intervention dans ce domaine. Les priorités se déclinent ensuite au niveau des PAPI : les investissements sont limités sur les zones ayant moins d'enjeux. Enfin, dans l'aménagement du territoire, il semble nécessaire de rappeler la nécessité de sauvegarder des espaces inondables notamment ceux autour des fleuves et rivières : malgré le travail des communes sur ce point, certains maillons de la chaîne d'information de propriétaires privés fait défaut : notaires, etc... Les membres du bureau constatent que la société, en règle générale, a plus de difficultés à considérer le territoire « vécu » et notamment à travers les phénomènes naturels.

Les membres du bureau souhaitent qu'un enjeu supplémentaire soit pris en compte dans les débats pour le futur SDAGE : la gestion des marais rétro-littoraux dont la zone humide du Marais poitevin.

■ Gouvernance

 Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les Sage	★	☐	☐	☐
Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux	★	☐	☐	☐
Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme	★	☐	☐	☐
Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables	★	☐	☐	☐
Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part	★	☐	☐	☐
Hiérarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires	★	☐	☐	☐

Le SDAGE doit laisser une part d'initiative au SAGE local. De ce fait, le futur SDAGE devra être moins restrictif que celui en cours.

Les membres du bureau sont entièrement d'accord avec la nécessité d'articuler l'ensemble des politiques publiques autour de l'enjeu « eau ».

La population doit être informée des enjeux et réalisations même si cela semble peu évident. Le principal moyen de communication vers le grand public restant la télévision, ce média doit être exploité.

Les membres du bureau ont aussi conscience de la nécessité de flécher les moyens humains et financiers sur les travaux les plus importants pour la reconquête du bon état des eaux. Par contre, il doit être vérifié la répartition des implications entre public et privé selon les enjeux. Là où des systèmes collectifs ne peuvent être mis en œuvre, l'implication des privés doit pouvoir être envisagée.

Rapport n°III : Questions diverses

Pour information, la préfecture de Vendée lance une étude de prévision des crues.

Levée de la séance

La séance est levée à 12h00.

M. le Président remercie les participants et leur donne rendez-vous pour la prochaine réunion de CLE en mars.

*_*_*_*

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude RICHARD

Rédaction : LT

ANNEXE 1. Fiche de stage « plan d'eau »

Niort, décembre 2012,

OFFRE DE STAGE
Caractérisation et vérification des usages des plans d'eau
implantés sur le périmètre du SAGE Vendée

Pour le compte de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) souhaite accueillir dès le printemps 2013 un(e) étudiant(e) dans le cadre d'un **stage de niveau master I ou II ou ingénieur pour une durée de 6 mois sur la thématique des plans d'eau.**

Contexte du stage :

Dans le cadre des études du SAGE, la problématique « plan d'eau » a été fléchée comme étant un enjeu important pour la reconquête de la qualité des milieux.

Selon l'inventaire réalisé par l'IIBSN en 2005, 880 plans d'eau de plus de 100 m² sont recensés sur le périmètre du SAGE. Les densités les plus fortes de plan d'eau se trouvent sur les têtes de bassin versant. La création de ces plans d'eau dédiés à divers usages (pêche de loisirs, irrigation, abreuvement,...) n'est pas sans conséquence sur la gestion de l'eau du bassin versant.

Objet du stage :

Le stage doit permettre de faire le point sur divers aspects :

- compilation des données existantes
- structuration et amélioration de la base de données « plan d'eau » 2005 sur des aspects non abordés : existence légale, usages, bilan quantitatif, gestion, etc...
- établissement de bilans par sous bassin versant et usages avérés ou supposés
- en lien avec la Police de l'eau et d'autres partenaires, faire un point sur la reconnaissance et / ou régularisation nécessaires de plans non déclarés par leur gestionnaire
- à l'échelle des sous bassins versant, vérification des impacts hydrologiques et quantitatifs via des simulations à établir

Des déplacements sur le terrain peuvent être prévus.

Compétences requises :

- Compétences en hydrologie et/ou hydrogéomorphologie indispensables
- Permis B indispensable
- Connaissance bienvenue de logiciel de bureautique et du Systèmes d'Information Géographique SIG (Arcgis), des bases de données et de leurs architectures
- Aptitude au relationnel et volonté de travail en équipe (équipe technique de 10 agents)
- Rigueur scientifique et esprit de synthèse
- Capacité d'initiatives et force de propositions
- Autonomie et capacité d'organisation

Production à l'issue du stage :

- Rapport et Base de données à fournir à l'issue du stage

Lieu de stage : NIORT (79) / IIBSN avec des déplacements sur la Roche sur Yon (85)

Indemnité forfaitaire mensuelle fixée à 30% du SMIC

Pour tout renseignement, contacter Madame Laure THEUNISSEN – IIBSN :

Tél : 05.49.06.79.79. e-mail : contact@sevre-niortaise.fr

adresse postale :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Maison du Département, BP 531- 79021 NIORT CEDEX

Tel : 05 49 06 79 79 / Fax : 05 49 06 77 71, www.sevre-niortaise.fr